

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 17 OCTOBRE 2011**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation** : Le Mardi 11 octobre 2011

**ORDRE DU JOUR** :

1. *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28/07/2011,*
2. *Avenant n°1- Marché de travaux d'aménagement de voirie sur diverses rues avec l'entreprise COLAS,*
3. *Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie rue du Nord, rue Choquinière et rue de Choiseul,*
4. *Projet d'achat d'un terrain,*
5. *Achat d'un tracteur,*
6. *Subvention mission locale de Coulommiers,*
7. *Désignation d'un délégué titulaire et de son suppléant au Syndicat Mixte SYAGE,*
8. *Modification des statuts du SIESM,*
9. *Rétrocession de la voirie du lotissement Saint Roch à la commune,*
10. *Indemnité de conseil allouée au receveur municipal,*
11. *Signature de la convention Scènes Rurales avec l'association ACT'ART saison 2011/2012,*
12. *Décisions modificatives,*
13. *Rapport annuel du délégataire Lyonnaise des Eaux France :*
  - *Service public de l'eau potable*
  - *Service public de l'assainissement*
14. *Questions diverses.*

**Nombre de Conseillers Municipaux :**

EN EXERCICE : 23  
PRESENTS : 18  
VOTANTS : 21

Le **Lundi 17 octobre 2011**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:**

Mr PERCIK Patrick, Maire.

Mr DE MATOS Gilbert, Mme PIOT Valérie, Mme BALLON Patricia, Mr BLANCHARD Maurice, Mme MISZCZAK Brigitte, Adjoints.

M. ALLONCLE Claude, M. DENEST Bernard, M. NASSAU Frédéric, Mr DELAVAUX Jean-Claude, M. MOUSSU Anthony, Mr REGNAULT Henri, Mme CONSEIL Jocelyne, Mr PETER Jean-Pierre, Mme BLOND Anne-Marie, Mme BOGHE Fabienne, Mme MICHARD Céline, Mme GALLAY Eveline, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Mme NERIS Nathalie pouvoir à M. PETER Jean-Pierre  
Mr BEAUGRAND Bernard pouvoir à M. PERCIK Patrick  
Mme RANDEL Ingrid pouvoir à Mme PIOT Valérie

**ABSENTS :**

Mme DE VIVEIROS Anita, Mr POGNOT Jean-Pierre.

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme BALLON Patricia a été élu secrétaire de séance.

**ASSISTAIT EGALEMENT À LA SEANCE :**

Mme LOIZEAU Joëlle, Secrétaire Générale

Avant de commencer la présente réunion, Monsieur le Maire demande à ses collègues de l'autoriser à inscrire à l'ordre du jour les points suivants :

- Nomination d'un délégué Communautaire en remplacement de Monsieur BEAUGRAND Bernard
- Changement de nom de l'association Harmonie de Rozay-en-Brie

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/07/2011 :**

Approuvé à l'unanimité

**N° 996 : AVENANT N°1 MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE SUR DIVERSES RUES AVEC L'ENTREPRISE COLAS :**

Monsieur le Maire signale qu'il y a lieu de passer un avenant n° 1 relatif au point indiqué ci-dessus afin de porter le montant total du marché initial de 520 186.50 € H.T. à 562 901.30€ H.T. (qui porte l'avenant n°1 à 42 71480€ H.T.) du fait de certaines modifications sur la quantité du marché.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 avec la société COLAS concernant les travaux d'aménagement de voirie pour un montant de 42 714.80€ H.T.

**N° 997 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE : RUE DU NORD, RUE CHOQUINIÈRE, RUE DE CHOISEUL SUR LA COMMUNE DE ROZAY-EN-BRIE :**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des marchés publics une consultation a été lancée.

Aussi, il y a lieu de choisir une entreprise pour les travaux énoncés ci-dessus.

Cinq entreprises ont répondu (Sté TERAFF/VERNEUIL TP, Sté EIFFAGE, Sté COLAS, Sté GOUVERNE et Sté ALPHA TP)

Après l'analyse effectuée par notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, le Cabinet CERAMO, la Société COLAS obtient la meilleure note de par sa qualité technique et son prix.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A 20 voix POUR, 1 ABSTENTION,

DECIDE de retenir la Société COLAS pour la réalisation des travaux de voirie : rue du Nord, rue Choquinière, rue de Choiseul sur la Commune de Rozay-en-Brie pour un montant de 129 620.10 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes avec la Société COLAS.

**N° 998 : PROJET D'ACHAT D'UN TERRAIN :**

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'un terrain est à vendre boulevard Amiral Courbet.

Monsieur le Maire précise qu'une estimation a été établie par l'autorité compétente de l'Etat (le service des Domaines).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'UNANIMITE

ACCEPTTE l'achat de cette propriété pour un montant de 24 000.00€,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

ACCEPTTE la modification budgétaire ci-dessous, en effectuant la décision modificative n°6 suivante :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS</b>	<b>AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS</b>
D 61522 : Entretien de bâtiments	24 000.00€	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>24 000.00€</b>	
D023 : Virement section investissement		24 000.00€
<b>TOTAL D023 : Virement à la section investissement</b>		<b>24 000.00€</b>
D2111 : Terrains nus		24 000.00€
D21 : Immobilisations corporelles		<b>24 000.00€</b>
R021 : Virement de la section de fonctionnement		24 000.00€
<b>TOTAL R021 : Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>24 000.00€</b>

### **N° 999 : ACHAT D'UN TRACTEUR :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'un tracteur de plus de 20 ans est définitivement hors d'usage.

Face à l'urgence de son remplacement, une consultation a été lancée et 6 propositions nous sont parvenues pour des marques différentes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A 20 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. BLANCHARD)

CHARGE la commission de voirie d'analyser et de comparer tous les matériels,

AUTORISE Monsieur le Maire à acheter un tracteur auprès de la société qui sera retenue.

### **N° 1000 : SUBVENTION MISSION LOCALE DE COULOMMIERS ANNEE 2011, DECISION MODIFICATIVE N°2 :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la Mission Locale demande une cotisation de 2484,90€, soit 0,90 cts par habitants.

Monsieur le Maire propose de leur attribuer 0,50 cts par habitants.

Après discussions et échanges de vues,

Le Conseil Municipal,

A 15 voix POUR, 3 voix CONTRE (M. NASSAU, M. DE MATOS, Mme BALLON) et 3 ABSTENTIONS (Mme GALLAY, Mme BOGHE, Mme MICHARD)

DECIDE de verser 0,50 cts par habitants, soit 1380,50€ pour l'année 2011.

ACCEPTE la modification budgétaire ci-dessous, en effectuant la décision modificative n°2 suivante :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS</b>	<b>AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS</b>
D61522 : Entretien de bâtiments	1380.50€	
TOTAL D011 : Charges à caractère général	<b>1380.50€</b>	
D6574 : Subv. Fonct. Person. Droit privé		1380.50€
TOTAL D65 : Autres charges gestion courante		1380.50€

**N° 1001 : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE SYAGE :**

Monsieur le Maire signale qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par un vote à 20 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme BALLON)

DECIDE de désigner :

M. REGNAULT Henri	délégué titulaire
M. ALLONCLE Claude	délégué suppléant

Pour le représenter au sein de la nouvelle assemblée délibérante.

**N° 1002 : MODIFICATION DES STATUTS DU SIESM**

Vu les articles L. 5211 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2007 du 12 juin 2007 instituant les statuts et la délibération n°2009-31 du 25 novembre 2009 modifiant les statuts du SIESM,

Vu la délibération n°2011-44 du 21 juin 2011 du Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne ayant pour objet la modification de ces statuts,

Considérant le projet de statuts modifiés,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la modification des statuts du SIESM tel que décidée par le comité syndical en date du 21 juin 2011.

**N° 1003 : RETROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « SAINT ROCH » :**

Monsieur le Maire propose la reprise du lotissement « Saint Roch ».

Il précise qu'il est possible de procéder à la reprise dans le domaine communal de la voirie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la rétrocession et le classement dans le domaine public de la voirie du lotissement « Saint Roch » et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la rétrocession et le classement dans le domaine public de la voirie du lotissement « Saint Roch »

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

**N° 1005 : CONVENTION SCENES RURALES POUR LA SAISON 2011/2012 :**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'Act'Art, association départementale culturelle et artistique, organisme associé du Conseil Général de Seine et Marne, est missionné pour mettre en œuvre un dispositif de création et de diffusion de spectacles sur le territoire du Département : Les Scènes Rurales.

La commune de Rozay-en-Brie et Act'art s'associent dans le cadre du développement de ces objectifs.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la nouvelle convention pour l'année 2011/2012.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A 16 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (*Mme PIOT, Mme MISZCZAK, M. DENEST, M. DELAVAUZ*), 1 CONTRE (*M. BLANCHARD*),

APPROUVE la signature de la convention avec Act'Art,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce y afférent.

**N° 1006 : SUBVENTION ASSOCIATION « LES DAUPHINS DU CENTRE BRIE » :**  
**DECISION MODIFICATIVE N° 3 :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que l'association « Les Dauphins du Centre Brie » demande à la commune une subvention de 110€.

Une administrée s'est qualifiée aux championnats nationaux en juin de cette année et est arrivée Championne de France au 100 mètres brasse.

Il vous propose de l'autoriser à effectuer la décision modificative n°3 suivante sur le budget communal de l'exercice 2011.

Diminution de crédits :

Section de fonctionnement – Dépenses Chapitre 011

Article 61522 – Entretien de bâtiments

-110€

Augmentation de crédits :

Section de fonctionnement - Dépenses Chapitre 65

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

ACCEPTE la modification budgétaire énoncée ci-dessus.

**DECISION MODIFICATIVE N°4 :**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux supplémentaires d'aménagement de voirie sur la commune il y a lieu de l'autoriser à effectuer la décision modificative n°4 suivante sur le budget communal 2011 :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS</b>	<b>AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS</b>
D 2152 : Installations de voirie		85 862.40€
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles		85 862.40€
R10223 : TLE		23 189.40€
Total R10 : Dotations Fonds divers Réserves		23 189.40€
R1342 : Amendes de police		62 043.00€
TOTAL R13 : Subventions investissement		62 043.00€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'UNANIMITE,

ACCEPTE la modification budgétaire énoncée ci-dessus.

**DECISION MODIFICATIVE N° 5 :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un emprunt de 600 000.00€ a été contracté pour réaliser les gros travaux d'aménagement de voirie et que le remboursement de la première échéance est prévu le 01 novembre 2011.

Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget, Monsieur le Maire propose d'effectuer la décision modificative n°5 suivante sur le budget communal 2011 :

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D61522 : Entretien de bâtiments	13 669.30€	
TOTAL D011 : Charges à caractère général	<b>13 669.30€</b>	
D023 : Virement section investissement		7 229.30€
TOTAL D023 : Virement à la section d'investissement		<b>7 229.30€</b>
D1641 : Emprunts en euros		7 229.30€
Total D16 : Remboursement d'emprunts		<b>7 229.30€</b>
D66111 : Intérêts réglés à l'échéance		6 440.00€
TOTAL D66 : Charges financières		<b>6 440.00€</b>
R021 : Virement de la section de fonctionnement		7229.30€
TOTAL R021 : Virement de la section de fonctionnement		<b>7229.30€</b>

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

ACCEPTE la modification budgétaire énoncée ci-dessus.

**N° 1007 : RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT :**

En application de l'article 2 de la loi du 8 février 1995 dite « Loi Mazeaud », un rapport annuel d'exploitation du service public de l'assainissement doit être présenté au Conseil Municipal.

La Lyonnaise des Eaux a établi un rapport sur les prix et la qualité des services pour **l'année 2010**.

Monsieur le Maire présente un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2010 et demande de prendre connaissance des **résultats du rapport annuel 2010** qui sera mis à la **disposition du public** au secrétariat de mairie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

PREND connaissance des **résultats du rapport annuel 2010** qui sera mis à la **disposition du public** au secrétariat de mairie.

**N° 1007 : RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE :**

En application de l'article 2 de la loi du 8 février 1995 dite « Loi Mazeaud », un rapport annuel d'exploitation du service public de l'eau doit être présenté au Conseil Municipal.



La Lyonnaise des Eaux a établi un rapport sur les prix et la qualité des services pour **l'année 2010**.

Monsieur le Maire présente un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public **d'eau potable** pour l'année 2010 et demande de prendre connaissance des **résultats du rapport annuel 2010** qui sera mis à la **disposition du public** au secrétariat de mairie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

PREND connaissance des **résultats du rapport annuel 2010** qui sera mis à la **disposition du public** au secrétariat de mairie.

### **N° 1008 : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE :**

En application de l'article L 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté est administrée par un organe délibérant composé de délégués élus par les Conseillers Municipaux des communes membres.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que M. Bernard BEAUGRAND ne pouvant plus assurer son rôle de conseiller communautaire lui demande de bien vouloir le remplacer à son poste.

Mme Valérie PIOT et M. ALLONCLE Claude sont candidats.

Il a été procédé à l'élection de ce remplaçant à bulletins secrets :

#### **EST ELU :**

Mme PIOT Valérie avec 17 voix

#### **NON ELU :**

M. ALLONCLE Claude avec 4 voix.

A la suite de ce vote Mme PIOT Valérie est élue comme conseillère communautaire.

### **N° 1009 : CHANGEMENT DE NOM DE L'ASSOCIATION HARMONIE DE ROZAY :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une décision modificative a été votée lors du conseil municipal du 28 juillet 2011 pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 500.00€ à l'Harmonie de Rozay-en-Brie.

Cette association est dissoute et remplacée par l'association ROZ' ArtMonie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

ACCEPTE d'effectuer le versement de cette subvention à l'association ROZ' ArtMonie

**QUESTIONS DIVERSES :**

Néant

Séance levée à 22 heures 05